

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie en salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

OBJET :

SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
COOPÉRATION POUR
LA MANIFESTATION DU
FORUM DES MÉTIERS LE
26 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juillet 2022

Étaient présents :

M. GYSELINCK Fabrice, Mme Sylvia CAIZERGUES, Mme CHARDON Céline, M. DUCRETTET Pascal, Mme ESPANA Lucie, M. GERVAIS Laurent, M. HUOT Didier, Mme LAVANCHY Sylvie, Mme LIUZZO Delphine, M. MICCOLI Bruno, M. MOUILLE Joël, Mme PERIER Marie Eve, M. PERNOLLET, M. PERRET Jean François Gérard, M. QUADRIO Ermine, M. ROBERT Maurice, M. SCANU René, M. VEILLON Sylvain, M. VULLIET Daniel.

Étaient excusés :

Mme GHESQUIER Wendy a donné pouvoir à M. Laurent GERVAIS,
M. COUDURIER Eric a donné pouvoir à Joël MOUILLE
M. GUIDO Michele a donné pouvoir à Fabrice GYSELINCK
Mme HEMISSI Kaouther a donné pouvoir à Sylvain VEILLON
Mme PERY Mariane a donné pouvoir à Joël MOUILLE
Mme VALETTE a donné pouvoir à Delphine LIUZZO
Mme Catherine HOEGY
Mme Laetitia BETEMPS
Mme BRACMARD Agnieszka
M. HAMAIDE Julien

Mme CAIZERGUES Sylvia est désignée secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Fabrice GYSELINCK, Maire

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'organisation par Pole Emploi à l'automne 2022 d'un Forum des Métiers le 26 Octobre 2022

Cet évènement a déjà été organisé sur la commune en partenariat avec celle-ci.

Dans ce cadre, la municipalité est sollicitée pour l'accompagnement logistique à la réalisation de cette manifestation. Cela se traduit par la mise à disposition de salles au sein du Forum des Lacs mais également le prêt de matériel nécessaire à la bonne tenue de l'évènement.

L'ensemble de ces prestations est décrit dans la convention annexée **Annexe n°3**

M. Le Maire propose également de fournir le repas aux membres organisateurs de l'évènement.

VU le projet de convention annexé ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER la participation de la commune de Thyez pour la tenue du Forum des Métiers qui se tiendra le 26 Octobre 2022 selon les modalités définies dans la convention annexée.

D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Secrétaire

Sylvia CAIZERGUES



Le Maire

Fabrice GYSELINCK



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 29 JUIL. 2022

Notifié par mise en ligne le : 29/07/2022

Le Directeur général des services